



## Nouveau bail suite à divorce ?

Par **sheb**, le **22/11/2012 à 19:32**

BonjourrrrrAprès notre séparation, ma femme à quitté l'appartement et à prévenu l'agence qui gère la location. Celle ci m'a contacté et m'a demandé un courrier recommandé pour indiquer mon souhait de conserver l'appartement et elle me demande également de remplir un nouveau dossier où je dois indiquer mes revenus, garants, etc... Sachant que je remplis pas les conditions requises(salaire d'au moins 2.7 x le loyer) mon dossier serait sans doute rejeté.rnrnCependant j'ai toujours payé mon loyer sans problème et je compte bien continuer à le faire même s'il représente une part conséquente de mes revenus.rnrnQue peut-il se passer ? Peuvent-ils me mettre dehors ? Ce nouveau bail est-il légal sachant que le précédent n'est pas terminé ?rnrnMerci de vos réponses.

Par **Lag0**, le **22/11/2012 à 19:39**

Bonjour,rnLe divorce est prononcé ?rnLe jugement n'a pas attribué le bail à l'un des ex-époux ?

Par **sheb**, le **22/11/2012 à 19:58**

C'est un divorce (pas encore prononcé) par consentement mutuel. Mes relations avec ma future ex-femme sont bonnes et elle a accepté que je conserve l'appart'

Par **Lag0**, le **23/11/2012** à **07:39**

Donc pour l'instant vous êtes encore mariés. rnLe bail est donc censé continuer à être aux 2 époux, même si votre femme n'habite plus là.rnIl n'y a rien à faire pour l'instant et surement pas un nouveau bail.

Par **sheb**, le **23/11/2012** à **13:04**

d'accord merci pour la réponse.